

G01, 02, 03 – PLÂTRERIE PEINTURE FAUX-PLAFONDS - RÉPONSES AUX QUESTIONS

Question 1

CAN 643 Art 217.181/182/183.

Qu'entendez-vous dans le descriptif par Type de plaque côté 1 A et côté A2, épaisseur de plaques côté 1 mm et 2 mm ?

Réponse 1

A comprendre pour les articles 217.181/182/183 :

Type de plaques côté 1, A = Plaques du côté n°1 de la cloison, de type A

Type de plaques côté 2, A = Plaques du côté n°2 de la cloison, de type A

Épaisseur de plaques côté 1 mm.....= Épaisseur de plaques côté n°1 de la cloison,mm, épaisseur à remplir par l'entrepreneur

Épaisseur de plaques côté 2 mm.....= Épaisseur de plaques côté n°2 de la cloison,mm, épaisseur à remplir par l'entrepreneur

D'une manière générale, l'entrepreneur décrira le type (référence fournisseur) et l'épaisseur des plaques prévues pour répondre aux exigences mentionnées dans les articles, en termes de résistance acoustique, feu ou à l'humidité et selon le revêtement qui leurs sera appliqué.

Question 2

CAN 671 Art 141.100 / 142.181 / 142.801 / 172 / 344

Est-il possible de faire une visite sur site afin de constater l'état actuel des supports ?

Réponse 2

Oui, voir point 5.2 du document général :

« Visite libre recommandée.

Horaires d'ouverture du chantier : 8h-17h. EPI obligatoires. »

Ces articles concernent uniquement la partie existante de l'administration, au rez et à l'étage.